



République Française
**CAISSE DES ECOLES
DE LA VILLE DE TOULON**

Direction Education Jeunesse – 20 rue Robert Schuman – 83 000 TOULON

Caisse des Ecoles
Tél. 04 94 36 82 62
msavocaci@mairie-toulon.fr

Publié Le

30 NOV. 2023

Procès - verbal de la réunion du 26 septembre 2023

Adopté en Comité de la Caisse des Ecoles le 24 novembre 2023

Les membres du Comité, réunis le 26 septembre 2023, ont été convoqués le 11 septembre 2023.

LISTE DES MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSES
ÉLUS Mme MASSI, Présidente de la Caisse des Écoles Mme MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles, M. CAZAUX, Adjoint délégué à la Vie Scolaire- Réussite Éducative –Restauration Scolaire	X X		X
SOCIÉTAIRES Mme OUALI Sabrina M. BOUDIS Mounir M. MALAUSSE Alexandre	X X	X	
INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE IEN Toulon 1, représentée par Mme DEHAIES IEN Toulon 2 représentée par M. VIAL IEN Toulon 3 représentée par Mme BENHAIM Mme LEBLANC IEN ASH Mme BEKHIRA IENA	X X X	X X	
REPRÉSENTANT DE LA PRÉFECTURE Mme SADOUL représentée lors de cette séance par M. GAÏA		X	

Madame MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, ouvre la séance 17 h 10.

Il est constaté que le quorum est atteint,

Approbation du Procès-Verbal du Comité de la Caisse des Écoles du 26 septembre 2023 pour l'attribution du marché des livres de Noël en 2 lots.

Lot n°1 : Fourniture de livres pour le Noël 2023 des élèves des écoles maternelles attribué à la Société LIRE DEMAIN ;

Lot n°2 : Fourniture de livres pour le Noël 2023 des élèves des écoles élémentaires la Société Bibliothèque pour l'Ecole (B P E).

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles R 2123-1 alinéa 1, R 2123-4, R 2123-5 et R 2123-6 du code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Il donne lieu à l'établissement pour chaque lot d'un accord cadre à bons de commande.

L'avis de mise en concurrence a été publié 16/05/2023 sur le site internet achatpublic.com.

La date limite de réception des offres était fixée au 12/06/2023 à 12 heures.

Les fournitures sont réglées en une seule fois, pour chaque commande considérée, à l'issue des opérations de vérifications visées au Cahier des Clauses Particulières.

Considérant que la publicité était adaptée à l'objet et aux caractéristiques des marchés et après examen des candidatures et de l'analyse de l'offre, les membres de la Commission des Marchés ont décidé de retenir les sociétés qui se sont vus attribuer les accords-cadres à bons de commande pour le Lot n°1 et le Lot n°2.

Le PV est mis aux voix.

Il est procédé au vote.

Vote favorable : *oui = 8 voix*

Vote défavorable :

Abstention :

La séance est levée à : *19h40*

L 24/11/2023
Valérie MONDONE
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles